



PROCESSUS D'ADMISSION AU PROGRAMME DE TECHNIQUES POLICIÈRES

Depuis la session d'automne 1995, le Cégep Garneau impose à tous les candidats au programme d'études de Techniques policières, certains tests qui permettent de retenir les meilleures candidatures.

Le test de condition physique a été adapté à des fins d'évaluation du potentiel musculaire et cardiorespiratoire des candidats qui auront à répondre, dans le cadre de leur future fonction, à certains événements à caractère physique.

Veuillez noter que, pour être admis à l'École nationale de police après l'obtention du DEC en Techniques policières, le candidat doit respecter les conditions déterminées par l'ÉNPQ. Pour plus de renseignements sur le processus d'admission, veuillez consulter le [site web de l'ÉNPQ](#) »

Le fait d'obtenir un DEC en Techniques policières n'assure pas une entrée automatique à l'École nationale de police. Considérant que le nombre de places est limité, cet établissement effectue un classement des candidats en se basant notamment sur la cote R, le résultat à l'épreuve de langue, le test M-Pulse et un test de jugement situationnel.

Nombre de demandes d'admission

Le Cégep reçoit entre 400 et 500 demandes d'admission par année, candidatures provenant des secteurs secondaire, collégial, universitaire et adulte. Le nombre d'admissions, pour les étudiants de première session, se situe entre 75 et 90 nouveaux admis. Le contingentement autorisé par le Ministère est de 233 élèves pour les trois années du programme.

Les étapes de sélection

1^{re} étape

Pour être invités aux tests de sélection, les candidates et les candidats doivent :

- présenter un dossier scolaire de qualité supérieure;
- être en voie d'obtenir ou avoir obtenu son DES (diplôme d'études secondaires);
- être en voie de réussir ou avoir réussi le cours de *Mathématiques - Culture, société et technique* de la 4^e secondaire ou *Mathématiques 514 ou 426* ou leur équivalent au secteur adulte;
- demeurer sur le territoire du SRACQ ou être né sur le territoire du SRACQ avec acte de naissance en preuve, le Cégep peut néanmoins admettre jusqu'à 10 % d'étudiants provenant de l'extérieur de ce territoire;
- être apte à passer les tests de sélection aux dates prévues.

2^e étape

Le Cégep invite, selon les critères énoncés à l'étape 1, entre 150 et 190 candidates et candidats à des tests de condition physique. Ceux-ci ont lieu habituellement dans la 2^e semaine du mois de mars. Les candidats sont convoqués par un courriel, à l'adresse laissée au SRACQ. Il est très important de s'assurer de la validation de cette adresse de courriel. Des frais (maximum 100\$) sont exigés et payables, la journée même du test, en espèce.

3^e étape

La sélection finale des candidates et des candidats retenus au programme s'effectue en tenant compte du dossier scolaire (60%) et des résultats obtenus aux tests de condition physique (40%).

4^e étape

Les candidats retenus doivent subir un examen médical qui consiste, entre autres, à un prélèvement sanguin et urinaire, un test de vision et un test d'audition.

Des renseignements sur le centre de passation du test et sur les coûts exigés seront fournis ultérieurement.

Tests de condition physique (T.C.P.)

Les candidates et les candidats sont assujettis à quatre ordres de tests:

- anthropométrique;
- musculaire;
- aérobie;
- natation.

Anthropométrie

Les mesures du poids, de la taille et de la circonférence abdominale visent à estimer les risques potentiels sur la santé. Ces données seront comparées aux normes prescrites par les différentes études canadiennes et québécoises.

Musculaire

Pour évaluer le niveau musculaire actuel des candidates et des candidats, les deux tests suivants sont exigés :

- suspension à la barre en pronation (le dos de la main vers vous);
- planche faciale sur les coudes.

Ces tests sont similaires à ceux exigés dans le cours *Habilités physiques et interventions policières*, cours spécifique au programme.

Grâce aux informations recueillies lors des tests, nous pouvons plus facilement conseiller les élèves admis au programme sur le type d'entraînement à privilégier pendant leur séjour au Cégep.

Aérobic

Le test utilisé pour mesurer la capacité aérobic, c'est-à-dire l'efficacité cardiaque et pulmonaire, est celui de la course à navette sur 20 mètres (Léger-Lambert).

D'après l'analyse des résultats des dernières années, les élèves admis au programme qui présentaient un test d'aérobic faible n'ont pas réussi à obtenir la note de passage pour le cours de conditionnement physique spécifique au programme. La valeur de ce test est donc plus élevée que celle des autres tests physiques.

Natation

Les candidats devront effectuer 100 mètres de nage en continu (4 longueurs de 25 mètres). Les styles permis sont le crawl, la brasse et la marinière (nage sur le côté). Nous prenons en compte la distance parcourue sans interruption. Il est interdit de tirer avantage du fond ou des câbles.

Afin d'atteindre un niveau de condition physique acceptable lors des tests d'admission, la pratique régulière d'activités réalisées avec une certaine intensité, telles que le jogging, le vélo, la natation, le patin à roues alignées, le ski de fond, le hockey ou autres, est fortement suggérée.

Conclusion

Les candidates et les candidats qui ne sont pas retenus à une des étapes de sélection peuvent présenter de nouveau leur candidature l'année suivante. Ils auront alors à se soumettre de nouveau à toutes les étapes de sélection.